

Bécancour 8 février 2007.

Mémoire de Louis Charest en rapport au dossier : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

Plan du mémoire :

1. Qui est Louis Charest?
2. Pourquoi je présente un mémoire?
3. L'agriculture et les gaz à effet de serre.
4. L'agriculture et la biodiversité.
5. L'agriculture et la qualité de l'eau.
6. L'agriculture et l'environnement humain.
7. Conclusion

Mes documents / Mémoire agriculture, 8 février 2007

1. Qui est Louis Charest?

Louis Charest
Ville de Bécancour

Je présente ce mémoire à titre personnel. Bien que les missions des organisations dont je fais partie ou j'ai fait partie peuvent sembler en contradiction, j'ai la conscience tranquille ayant toujours prêché pour une approche modérée du gros bon sens. J'ai un baccalauréat en informatique de gestion puis j'ai étudié à la maîtrise en environnement. J'ai travaillé pour de petites organisations et de grandes organisations comme Bombardier et des alumineries. J'ai été président de la chambre de commerce de Bécancour pendant 2 ans et conseiller municipal à la Ville de Bécancour pendant 4 ans. J'ai été président de la Régie Intermunicipale de Gestion Intégrée des Déchets de

Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) pendant 4 ans et j'en suis maintenant le directeur.

Je siège au conseil d'administration de Stratégies Saint-Laurent (SSL) et j'ai été nommé pour siéger au comité de concertation agriculture du plan Saint-Laurent. Je suis président au comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) des deux (2) rives (du Saint-Laurent). Je suis sur le conseil d'administration de la coopérative de la solidarité de la biosphère du Lac Saint-Pierre. Je siège comme vice-président à la Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) de Nicolet-Bécancour et à la Société Locale d'Investissement dans le Développement de l'Emploi (SOLIDE) de la MRC de Bécancour. Je siège au GROUPE de concertation du bassin de la rivière BÉCancour (GROBEC). Je me définis donc comme un genre de développeur vert situé en région.

2- Pourquoi je présente un mémoire?

Je suis actif dans plusieurs organisations qui visent entre autres d'améliorer la qualité de l'environnement. Malheureusement les méthodes changent très lentement, les pressions humaines augmentent, ce qui fait en sorte que le bilan annuel va vers la détérioration. L'augmentation de l'occurrence des cyanobactéries est un bon exemple du bilan de plus en plus négatif. Je peux toutefois noter que sous certains autres angles le bilan va vers de l'amélioration.

Je présente donc ce mémoire pour vous offrir des recommandations en relation avec l'agriculture où l'on peut améliorer l'environnement (chapitre 7 du document de consultation). Bien entendu, je comprends que le changement est lent mais ces recommandations doivent se réaliser si on veut léguer un environnement en meilleur état aux générations futures que ce que les générations précédentes nous ont transféré et c'est à nous d'en établir les échéanciers.

3- L'agriculture et les gaz à effet de serre.

Dans la revue Sciences et Vie de février 2006, il y a un article intitulé : «Quinze pistes pour sortir du piège climatique». Cet article relate les travaux de deux professeurs de l'université Princeton aux USA : Pacala et Socolow. Ils ont passé en revue les principales pistes envisageables et ont créé une unité commune qu'ils ont nommé un coin de stabilisation. Quinze pistes ont été répertoriées et pour stabiliser la courbe d'émission du CO₂ il faut en choisir 7 sur 15. Parmi ces quinze (15) pistes, trois (3) sont en relation avec l'agriculture.

3.1 Le coin de l'agriculture.

La pratique du labour expose le carbone du sol à l'air libre et provoque ainsi sa libération. Certaines pratiques agricoles, comme les semences sans labour, permettent au sol de reconstituer son stock de carbone. Appliquer cette pratique à toutes les terres cultivées (1 /10^e pour l'instant) permettrait de gagner un (1) coin.

Recommandation 1 : Encourager le semis direct.

3.2 Le coin des forêts.

Arrêter la déforestation, très émettrice de carbone, et doubler en même temps le rythme actuel de reboisement, pour arriver à 300 millions d'hectares de nouvelles plantations en 2005, pourrait, selon certaines estimations, de faire gagner un (1) coin.

Recommandation 2 : Encourager le reboisement des bandes riveraines.

Recommandation 3 : Encourager le reboisement des coulées en milieu agricole.

Recommandation 4: Encourager l'installation de haies brise-vent en milieu agricole.

3.3 Le coin des biocarburants.

Pour le même parc automobile, multiplier par cent la production en éthanol du Brésil et des États-Unis réunis gagne un (1) coin. Ce qui implique de mettre en culture 250 millions d'hectares, soit 1/6^e des surfaces agricoles mondiales.

Recommandation 5 : Encourager la production d'éthanol et de biodiésel en milieu agricole.

4. L'agriculture et la biodiversité.

Recommandation 6 : Encourager la préservation et l'installation de corridors forestiers en milieu agricole pour joindre les forêts actuelles.

Recommandation 7 : Encourager la préservation et l'installation de milieux humides en milieu agricole.

Recommandation 8 : Encourager la préservation d'un pourcentage forestier minimum par ferme, par région, par province.

Recommandation 9 : Encourager la préservation des milieux naturels exceptionnels.

5. L'agriculture et la qualité de l'eau.

Le Québec a élaboré la politique nationale de l'eau et un document a été publié en 2002 : «L'eau, la vie, l'avenir». Dans cette publication 54 actions sont répertoriées dont plusieurs sont en relation avec l'agriculture.

18 Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.

Recommandation 10 : Encourager le milieu agricole à protéger les sources de captage d'eau de surface.

21 Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.

Recommandation 11 : Encourager le milieu agricole à protéger, à restaurer et à mettre en valeur les rives, le littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.

27 Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.

Recommandation 16 : Encourager le monde agricole à atteindre un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.

#30 Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.

Recommandation 17 : Encourager le monde agricole à préserver et améliorer l'environnement tout en empêchant la main gauche de détériorer ce que la main droite a réussi à améliorer et à préserver.

6. L'agriculture et l'environnement humain.

À certains endroits précis sur le réseau routier québécois, année après année, la poudrière et/ou le vent rend la circulation périlleuse. Ces endroits précis sont la plupart du temps en bordure de champs agricoles dénudés de végétation.

Recommandation 18 : Encourager le monde agricole à installer des haies brise-vent en bordure du réseau routier à ces endroits bien précis.

Des développements domiciliaires sont contigus à des terres agricoles. Lorsqu'il y a passage de la machinerie agricole, par exemple pour le travail du sol, pour la récolte pour l'épandage d'engrais, d'herbicides, de pesticides, cela cause des nuisances aux citoyens du développement contigu.

Recommandation 19 : Encourager le monde agricole à laisser une zone tampon de dix (10) mètres entre leurs champs cultivés et les développements domiciliaires.

7. Conclusion.

Les dix-neuf (19) recommandations de mon mémoire ne se feront pas du jour au lendemain. Ces recommandations sont établies avec une vision à long terme pour les générations futures.

L'agriculture ne doit plus être vue comme un mal nécessaire mais comme un rempart face à une possibilité de détérioration de l'environnement. Le zonage agricole au Québec a eu, en partie, cet effet. Il est temps maintenant de passer à une autre étape où le monde agricole, tout en améliorant son image, augmenterait son rôle de leader et d'acteur pour l'environnement. L'amélioration de l'environnement va bénéficier à toute la collectivité et en ce sens l'état doit encourager financièrement et adéquatement le monde agricole à jouer ce double rôle de leader et d'acteur.

Merci de votre collaboration
Louis Charest